

COMMUNE DE RENAISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : 21 septembre 2026

Objet : Roannais Agglomération - Désignation du membre représentant le Conseil municipal à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

N° 2026-09-21/09

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de septembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Frédéric GOUTAUDIER, Sylvie GALLAND, Marie-Françoise DESORMIERE, Didier PICARD, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Alain CONTAL, Valérie BIBUS, Christophe REGNY, Corinne LASSAIGNE, Béatrice GONTARD, Dominique MUZELLE, Philippe CREMONT, Carole SYLVESTRE, Christelle DUBOUI-S-BAGLAN, Thomas DALBEIGUE, Othylie DUBOUI-S et Yonan GOUTAUDIER.

Absente : Mme Romane BOUILLET.

Absents excusés : MM. Jean-Pierre SAPT et Cornelis DROST.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 septembre 2026.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice GONTARD.

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal que la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

Roannais Agglomération, par délibération n° DCC 2022-097 en date du 30 juin 2022 a approuvé la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Cette commission est composée de 5 élus de Roannais Agglomération, d'un élu par commune membre de Roannais Agglomération, de représentants des associations de personnes handicapées, de représentants des acteurs économiques, des associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants d'autres usagers de la Ville et de membres associés (service de l'Etat, Département, Ophéor...).

Il convient de désigner la personne du Conseil municipal de Rensaison qui représentera notre commune dans cette commission.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Didier PICARD pour représenter le Conseil municipal de Rensaison à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de Roannais Agglomération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Rensaison, le 22 septembre 2026

La Secrétaire de Séance,
Béatrice GONTARD

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20260921-2026-09-21-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2026
Publication : 24/09/2026

Le Maire,
Laurent BELUZE